



Segur vague 2

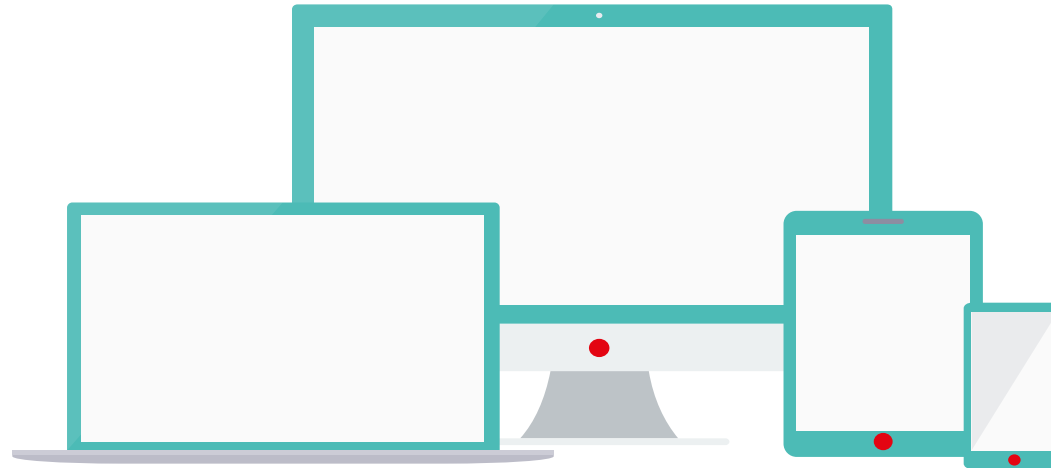
Concertation exigences MSSanté

Atelier Editeurs #3 du 17/06/2022





- Mettre son micro **en muet** lors des temps d'explication
- Privilégier le chat en ligne pour poser ses questions
- **La réunion enregistrée sera sauf opposition**



Pour intervenir :

- **Rappeler le nom de son entité / DSR** pour contextualiser l'intervention
- **Utiliser le chat en ligne.** Nous vous répondrons à la fin de la présentation de chaque l'intervenant.
- **Utiliser la fonction « lever la main »** et attendre l'aval des conférenciers

Introduction



**Gestion de l'Espace de
Confiance MSSanté**

Edouard BRIS



**Gestion de l'Espace
de Confiance MSSanté**

Mike GUEYE



**Gestion de l'Espace
de Confiance MSSanté**

Adrien COSME



Annuaire Santé

Alexis BREITHOFF



**Architecte applicatif
MSSanté**

Régis MAUGET



**Messagerie Mon Espace
Santé**

Philippe DECLERCQ (CNAM)



Pro Santé Connect

Joachim METZGER

Objectifs :

1. Présenter en détail la nouvelle API LPS que les opérateurs doivent proposer avant fin 2022
2. Définir les exigences du référentiel #2 v1.0. Cad les exigences MSSanté communes à l'ensemble de TF Ségur

Thématiques des exigences à concerter :

- ▶ L'API LPS
- ▶ Les modalités d'échange avec la messagerie de MES
- ▶ Les indicateurs Ségur à remonter à l'ANS sur le contenu des messages envoyés
- ▶ Les modalités de consultation de l'annuaire santé
- ▶ Autres sujets proposés par les éditeurs ...

Démarche proposée :

- ▶ 3 ateliers planifiés avec les éditeurs de toutes les TF (~40 éditeurs inscrits). Probablement d'autres nécessaires.
- ▶ Partage d'un tableau d'exigences « draft » pour remarques des éditeurs (à partir de l'atelier 2)
- ▶ Concertation publique du référentiel avant publication v1.0

SOMMAIRE

Introduction

- Retours sur certaines questions posées en atelier 2

I. Echanges avec la messagerie patients MES (suite)

- Spécifications existantes / Evolutions envisagées

II. Utilisation de l'annuaire Santé depuis les LPS/DUI

- Rappels sur la présence des BAL MSSanté dans l'annuaire santé
- Interface de consultation LDAP existante
- Future API FHIR

III. Draft exigences du Référentiel #2

- Modalités de concertation entre ateliers
- Exigences du référentiel MSSanté #2 versus exigences MSSanté des REM des TF

Retour sur les questions posées en atelier #2

Publication des ressources des ateliers : <https://www.mssante.fr/chantiers-segur>

Vague 2 Ségur : ateliers avec les éditeurs de LPS/DUI compatibles MSSanté

Le Référentiel #2 s'applique à tout logiciel qui met en œuvre des fonctionnalités d'émission ou de réception de messages via un Opérateur MSSanté. Il traite :

- > Du transport des messages MSSanté entre clients de messagerie MSSanté et Opérateurs MSSanté, quel que soit l'opérateur MSSanté,
- > Des exigences à respecter pour produire et consommer des messages MSSanté en particulier dans le cas d'échange de documents de santé.

Les ateliers de co-construction ont pour but de produire les exigences de la version v1.0 du Référentiel #2, qui seront reprises dans les REM des TF de la vague 2 Ségur. Tout éditeur de client de messagerie compatible MSSanté souhaitant participer à ces ateliers est invité à envoyer un mail à l'adresse ans-n3_espaceconfiancemssante@esante.gouv.fr.

Ateliers	Date	Support de présentation	Enregistrement vidéo	Compte-rendu	Draft exigences
Atelier #1	20/05/2022	Télécharger	Visionner	Télécharger	
Atelier #2	03/06/2022	Télécharger	Visionner	Télécharger	Télécharger
Atelier #3	17/06/2022				

Précisions suites à vos questions en atelier #2 :

Le CR de l'atelier 2 contient **19 questions/réponses**, posées en séance, regroupées par thème

- ▶ Q47 : MES gère actuellement les accusés de lecture (MDN), mais pas les accusés de réception (DSN)
- ▶ Q48 : L'objectif est de proposer un environnement de tests messagerie MES pour fin 2022

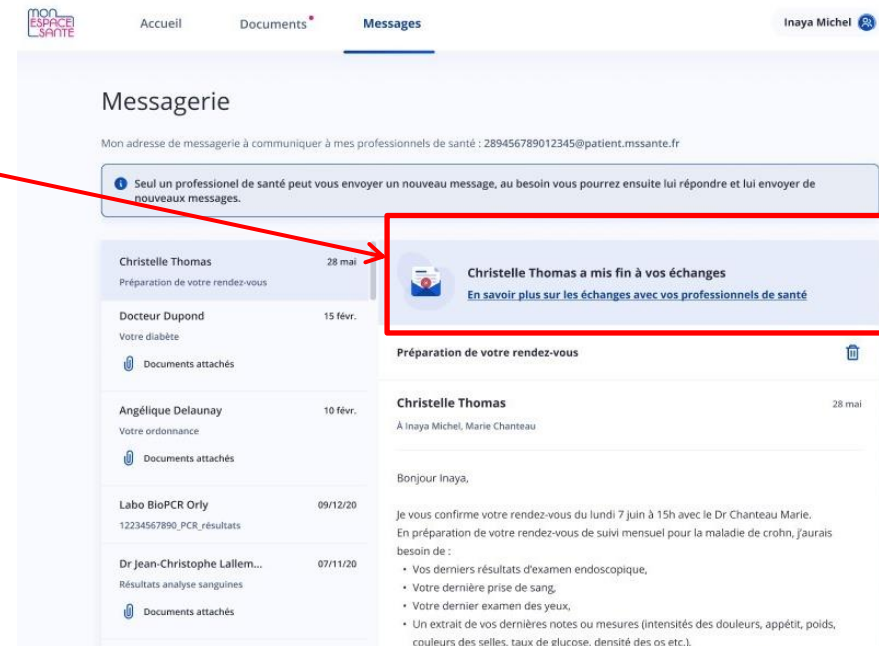
I Echanges avec la messagerie patients de MES (suite)



Possibilité pour les Professionnels de mettre fin aux échanges avec un usager

- ❑ Pour le professionnel, utiliser cette possibilité se fait par l'envoi d'un message aux caractéristiques suivantes :
 - Expéditeur : adresse MSS du Professionnel qui ne souhaite plus recevoir de message d'un usager donné
 - Destinataire : adresse de Messagerie Sécurisée de l'utilisateur concerné
 - Objet du message : **[FIN]**

Dans Mon espace santé, apparition d'un bandeau sur le/les messages concernés :



The screenshot shows the 'Messagerie' interface. At the top, there's a navigation bar with 'Accueil', 'Documents', and 'Messages'. The user is identified as 'Inaya Michel'. Below the navigation, there's a header for 'Messagerie' and a note: 'Mon adresse de messagerie à communiquer à mes professionnels de santé : 289456789012345@patient.mssante.fr'. A blue notification banner is present: 'Seul un professionnel de santé peut vous envoyer un nouveau message, au besoin vous pourrez ensuite lui répondre et lui envoyer de nouveaux messages.' Below this, a list of messages is shown. The message from 'Christelle Thomas' (dated 28 mai) is highlighted with a red box. To its right, a notification banner reads: 'Christelle Thomas a mis fin à vos échanges' with a link 'En savoir plus sur les échanges avec vos professionnels de santé'. Below the messages, the content of the selected message is visible, starting with 'Préparation de votre rendez-vous' and 'Bonjour Inaya,'.

Evolutions du référentiel #2 à concerter :

- Faciliter dans l'interface utilisateur du professionnel la possibilité de mettre fin aux échanges avec un usager :
- Remplacer l'envoi du message [FIN] par l'utilisation d'une nouvelle **entête SMTP** permettant, dans un message, d'indiquer qu'il n'est pas possible d'y répondre.

Identification des messages émis par les patients

- ❑ Le prénom et nom de l'utilisateur tel que connu dans Mon espace santé est transmis dans les messages envoyés par un usager :
 - Le champ "From:" d'un message envoyé par un usager contient, en plus de son adresse de messagerie, ses prénom et nom connus dans Mon espace santé.

Exemple : « From: **Léo Dupond** <123456789012345@patient.mssante.fr> »

Evolution du référentiel #2 à concerter : Permettre la distinction entre les messages envoyés par les Professionnels des messages envoyés par les usagers



Questions / réponses



II Utilisation de l'annuaire Santé depuis les LPS/DUI

Comment les BAL MSSanté sont-elles enregistrées dans l'annuaire santé ?

- Responsabilité : l'opérateur qui héberge la BAL MSSanté
- Modalités : Chaque opérateur déclare à l'annuaire Santé (via un Webservice) l'intégralité des BAL qu'il héberge. Pour chaque adresse MSSanté, il indique l'Identifiant National de la personnes physique ou morale de rattachement présente dans l'annuaire Santé
- Cas des personnes physiques : La BAL peut être rattachée à une situation d'exercice en particulier, sinon l'adresse sera restituée sur toutes les situations d'exercices



Pré-requis : Une BAL MSSanté ne peut être créée par un opérateur que si la **personne physique ou morale existe déjà dans l'annuaire santé** (via les processus d'enregistrement RPPS, ADELI, RPPS+, FINESS ...)

Comment sont-elles restituées par l'annuaire santé ?

- Par les différentes interfaces de consultation de l'annuaire santé comme un attribut de la personne physique ou morale : portail Web, extractions, LDAP, et très prochainement API FHIR
- Les BAL déclarées en « **liste rouge** » ne sont pas restituées



L'annuaire santé contient, en plus des BAL MSSanté, des **adresses email de correspondance**. Celles-ci sont enregistrées par les autorités d'enregistrement et publiées en accès restreint. Ce ne sont pas des adresses MSSanté.

Le protocole LDAP est le **seul moyen de requêtage** de l'annuaire depuis un client de messagerie.

En tant qu'éditeur, quelles fonctionnalités puis-je proposer avec l'interface LDAP ?

Une interface avec l'annuaire permet à vos utilisateurs de **sélectionner les destinataires des mails de manière sûre et aisée**.



- Rechercher un correspondant quel que soit l'opérateur qui héberge la BAL, en requêtant directement l'annuaire en ligne
- Trouver des informations sur ses correspondants, à partir de multiples critères : nom d'exercice, département, ...
Attention : le numéro de téléphone du PS n'est pas transmis par une recherche LDAP
- Aide à la complétion des adresses mails MSSanté



Attention : Une requête LDAP a une **durée de traitement limitée à une minute**. Elle retourne **100 entrées au maximum**.
Il est donc souhaitable que le client de messagerie privilégie les opérations d'affinage des résultats de la recherche en local.

Comment solliciter l'annuaire par le protocole LDAP ?

LDAP	Annuaire de production	Annuaire Partenaires
Nom DNS	ldap.annuaire.mssante.fr	partenaires.annuaire.sante.fr
URL d'accès	ldap://ldap.annuaire.mssante.fr	ldap://partenaires.annuaire.sante.fr
Port	389	389
Base DN au moins égale à	ou=bal,o=mssante,c=fr	ou=bal,o=mssante,c=fr

Où trouver de l'information sur le LDAP ?

- Pour le moment : Dans le DST §7 : <https://mssante.fr/is/doc-technique#dst>
- A terme : Dans le Référentiel #2 v1.0, au paragraphe traitant de la consultation de l'annuaire santé (LDAP et/ou FHIR) : <https://mssante.fr/is/doc-technique#ref2>



Outre le LDAP, une extraction publique de l'annuaire santé permet également d'obtenir les adresses MSSanté. Vous trouverez les informations à ce sujet dans le paragraphe 5.3 « extraction des BAL MSSanté » du DSFT EXCTRACTION V300 (données en accès libre) : <https://esante.gouv.fr/offres-services/annuaire-sante/accéder-aux-données>

Des nouveaux services permettent **d'exposer** des données des référentiels Personnes physiques/Personnes morales au format **JSON**, structurés selon **la norme d'interopérabilité FHIR**.

Full

Fichier comportant **l'ensemble des données** de l'Annuaire Santé.

Delta

Fichier comportant **le différentiel de données entre deux dates fixées**. Cela permet de ne pas télécharger constamment l'ensemble de la base et d'intégrer seulement les mises à jour, via des fichiers de taille moins élevée.

Unitaire

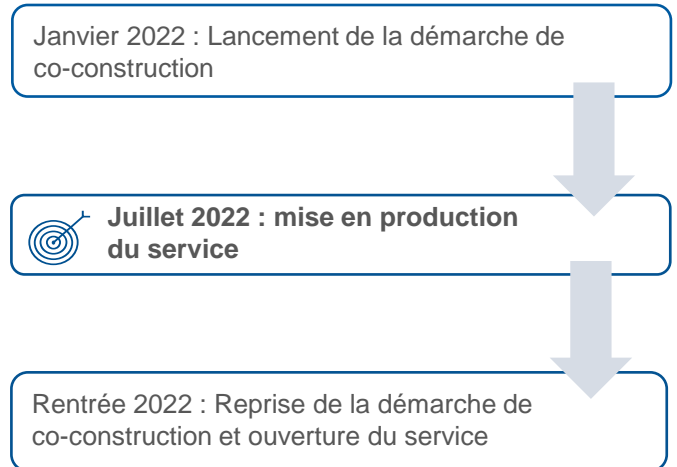
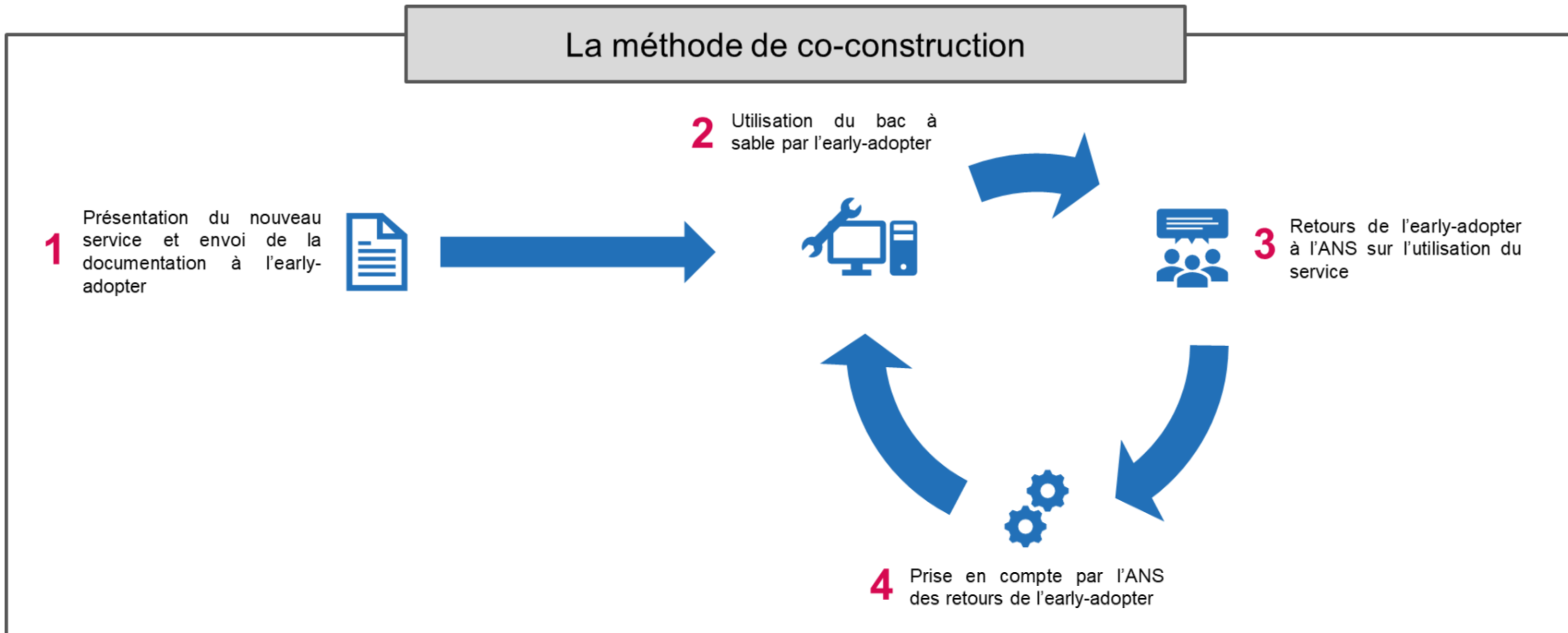
Fichier comportant **les données d'un professionnel de santé ou d'une structure**. En pratique, l'utilisateur interrogera la base Annuaire Santé avec le numéro RPPS/Adeli du PS (le FINESS/SIRET pour la structure).

Les fichiers seront disponibles en **libre accès**. Des fonctionnalités de **filtres** permettent de récupérer uniquement les données selon **des critères choisis par l'utilisateur** (exemples : par profession, ou par département...). L'ensemble de critères de recherche sont définis dans le standard FHIR HL7 (<https://www.hl7.org/fhir/>).



Ce nouveau service unique pourra potentiellement remplacer l'ensemble des services de publication annuaire mis à disposition des clients

L'ANS a coconstruit le service avec des early adopter pour mettre un disposition un service au plus proche des besoins du terrain



Si vous êtes intéressés par la démarche de co-construction, nous vous invitons à contacter l'ANS à l'adresse : LT-DTEX-Annuaire@esante.gouv.fr en précisant en objet du mail le message suivant « Iris DP Co-construction : Nom de votre organisation »



Questions / réponses



III Draft tableau d'exigences du Référentiel #2

Draft d'exigences du Référentiel #2

Le tableau de synthèse des draft d'exigences :

- Permet de concerter les exigences avant de produire le référentiel #2 v1.0
- A chaque version :
 - De nouvelles exigences sont ajoutées
 - Les exigences existantes sont modifiées en fonction de vos remarques sur les précédentes versions
- Emplacement : <https://www.mssante.fr/chantiers-segur>
- Retours attendus des éditeurs par email à ans-n3_espaceconfiancemssante@esante.gouv.fr



Les exigences formulées sont génériques et s'appliqueront à l'ensemble des DSR vague 2. Certains DSR pourront disposer d'exigences MSSanté qui leurs seront spécifiques, pour d'adapter à des cas d'usage particuliers. **Elles ne seront pas dans le référentiel #2**

V0.1 publié aujourd'hui :

- Périmètre des exigences : 12 exigences **API LPS** et 3 exigence **indicateurs**
- Retours attendus pour **lundi 27 juin au soir**

Section	Domaine	Bloc	Nature de l'exigence	N° exigence (temporaire)	Enoncé de l'exigence (DOIT) ou de la préconisation (PEUT)	Verbatim explicatif à reprendre dans le Référentiel #2 v1.0	Statut exigence	Questions/Remarques ANS/CNAM destinées aux éditeurs LPS/DUI	Remarques / Réponses de l'éditeur «A compléter»
API LPS	Emission / consultation BAL personnelle ou organisationnelle	Connexion	EXIGENCE	1.6	Le système DOIT réaliser des demande d'ouverture de connexion SMTP et IMAP sur l'interface BAL personnelle ou organisationnelle de l'API LPS d'un service de messagerie MSSanté en respectant la cinématique suivante : 1- Ouvrir la session TLS avec STARTTLS comme défini dans les RFC 3207 et RFC 2246 2- Réaliser une authentification du professionnel via le mécanisme SASL OAuth 2.0, en envoyant le mot clé AUTHENTICATE XOAUTH2 pour IMAP ou AUTH XOAUTH2 pour SMTP + chaîne de caractères encodée en base64 contenant à la fois l'adresse de la BAL dans le champ « user » et l'Access Token au format JWT 3- Attendre la validation de la connexion IMAP ou SMTP par le service de messagerie MSSanté utilisé 4- Envoyer les commandes SMTP ou IMAP	Pré-requis : après authentification du professionnel, le système a obtenu un Access Token Pro Santé Connect valide, via un flux d'authentification redirection ou CIBA.	Ajoutée v0.1	Des exemples de chaînes d'authentification seront précisées dans le Ref#2	



Questions / réponses



Conclusion et prochaines étapes

Prochaines étapes :

- **Lundi 27 juin** (au soir) : **retours éditeurs** par email sur le draft d'exigences Ref#2 v0.1
- **S27** : publication du **draft d'exigences Ref#2 v0.2**
- **Vendredi 8 juillet 15h** : **Atelier #4**
 - Echange sur vos retours de concertation des exigences API LPS
 - Concertation sur certains exigences en particulier

Merci pour votre participation !

